

Quelle politique contre le chômage et la précarité.

Alain Mathieu

Introduction :

Le chômage se définit en fonction de plusieurs éléments :

- La productivité du travail. Elle correspond à la quantité de marchandises (par exemple des téléphones portables) produite en une heure de travail d'un salarié. Par exemple 0,5 téléphone portable. Les gains de productivité qui sont la progression de la productivité du travail. Elle peut être obtenue par deux moyens : grâce à l'introduction de machines plus performantes, de nouvelles technologies ... ou par l'intensification du travail.
- Le volume de travail nécessaire (en heures de travail global) à la production d'une quantité donnée de marchandises en fonction de la demande qu'anticipent les entreprises sur un marché.

Elle est égale au nombre de postes de travail d'une entreprise (par exemple 1000) multiplié par la durée de travail moyenne (par exemple, 35 h/semaine ou 1600 h par an). Dans l'exemple, on obtient donc 35 000 heures de travail par semaine, nécessaire (ou $1600 \times 1000 : 1\ 600\ 000$ h par an) à la production de l'ensemble des marchandises que prévoit l'entreprise pour satisfaire la demande sur son marché.

I. Les causes structurelles du chômage.

a) La crise des années 70.

A partir du début des années 70, plusieurs phénomènes se conjuguent qui font entrer l'économie mondiale dans une période de crise.

- Chute des profits et de la rentabilité du capital.
- Baisse des investissements productifs.
- Baisse de la productivité du travail.

b) Rétablissement des profits.

- Avec les premières politiques de libéralisation notamment de Reagan aux USA, de Thatcher en GB, et en France du Plan Barre, au début des années 80, les taux de profits sont rétablis dans la plupart des pays riches.
- Les investissements reprennent, mais sans atteindre toutefois leur niveau d'avant la crise.
- La productivité du travail repart à la hausse. Les entreprises enregistrent à nouveau des gains de productivité (4% de gains de productivité signifient qu'en une heure de travail un salarié produit 4% de plus de marchandise par rapport à l'année précédente).

c) Des gains de productivité inégalement répartis.

- A partir du début des années 80, la « libéralisation » des marchés s'accompagne d'un décrochage entre la hausse de la productivité, l'évolution des salaires et la répartition du travail. L'essentiel des gains est absorbé par les profits.
- Ainsi de 1961 à 1974, 75% des gains de productivité étaient affectés à la hausse des salaires. De 1980 à 1998, cette part est tombée à 36%.

- De 1988 à 1998, la productivité du travail a augmenté de 26%, la hausse des salaires (en salaire réel) de 1,6% !
- Enfin, entre 1985 et 1995, la répartition entre salaires et profits dans la richesse nationale (le PIB) a évolué de 70/30 (70 pour les salaires et 30 pour les profits) à 60/ 40. C'est donc dix points de PIB supplémentaires qui sont allés dans les poches des patrons quand la part des salaires baissaient de dix points. Le PIB en France est environ de 1500 Milliards d'Euros, donc 10 points de PIB équivalent à 150 Mds d'Euros, chaque année !

II. Propositions :

Récupérer la part des salaires perdues et la distribuer sous différentes formes :

a) Réduire le temps de travail.

- Financer une réduction significative du temps de travail à 30h, avec embauches correspondantes, ce qui répond à un double objectif : la création maximum d'emploi et l'allègement de la charge de travail, source de maladies professionnelles, de stress et d'accidents, et représentant un coût très important pour la sécurité sociale qui peut être ainsi réduit.

Exemple : 50 postes de travail occupés par 50 salariés pour une durée moyenne de travail de 35 h.

On a donc : $50 \times 35 = 1750h$ travaillées.

Si on baisse le temps de travail hebdomadaire à 30h, on récupère 5 h sur chaque poste de travail, multiplié par 50 on obtient 250 h de travail. 250 h de travail correspondent à environ 8 postes de travail pour un même volume global de travail et un même niveau d'activités.

REMARQUE SUR LA LOI AUBRY:

La première loi Aubry ouvrait des aides financières pour les entreprises concluant des accords de RTT qui prévoyaient une diminution de 10% et s'engageaient à créer 6% d'emplois. Les 4% restant étaient comblés par l'introduction de la flexibilité grâce notamment à l'annualisation du temps de travail qui a accompagné (presque) tous les accords Aubry, c'est à dire par l'intensification du travail.

La deuxième Loi Aubry a étendue l'aide à toutes les entreprises prévoyant une baisse de 10% du temps de travail, sans contrepartie d'embauches. Les 10% de baisse ont donc intégralement été comblés par l'intensification du travail, parfois par des investissements en nouvelles machines.

- A plus long terme, ce qu'il faut, c'est affecter en permanence, annuellement, une partie des gains de productivité (par exemple la moitié), à la baisse du temps de travail. C'est à dire l'échelle mobile des heures de travail.
- Si le travail est une activité créative, il affecte aussi la santé des salariés et il est source d'aliénation : le rapport salarial est un rapport de subordination comme le définit lui-même le Code du Travail. En outre, la pénibilité physique et mentale du travail, le besoin de repos important que cela impose empêche d'autres activités sociales, familiales et personnelles.
- Réduire le temps de travail, c'est donc aussi affirmer que l'évolution des technologies et la modernisation des machines doit servir à la réduction de la

charge de travail des individus, donc à une certaine libération, et non pas à augmenter les profits des entreprises.

b) Pour accompagner la réduction du temps de travail, d'autres mesures doivent venir la soutenir :

- Les minimas sociaux doivent être substantiellement relevés. La Fondation Copernic propose que pas un seul revenu ne soit en-dessous de 1200 E, soit le smic actuel légèrement relevé, c'est un point de départ.
- Réinternaliser les activités de sous-traitance dans les entreprises donneuses d'ordre avec l'embauche des salariés dans celles-ci.
- L'embauche des volets permanents d'intérimaires par les entreprises utilisatrices. Même chose pour les CDD.
- L'interdiction du travail à temps partiel contraint.

c) Interdire les licenciements collectifs dans les entreprises qui font des bénéfices.

- L'activité salarié dans l'économie de marché est la seule source de revenus qui permet de satisfaire ses besoins, de se loger, de se nourrir, d'avoir des loisirs ... L'égalité réelle suppose d'affirmer cette satisfaction comme un droit inaliénable, qui ne peut souffrir de limites. Un système basé sur la justice sociale doit poser le principe de la primauté de la satisfaction de ses besoins essentiels.
- Mais dans l'économie de marché l'emploi n'est qu'une simple variable d'ajustement que les patrons peuvent faire évoluer en fonction de la demande et de la conjoncture. C'est donc une violation des droits fondamentaux et de l'égalité des individus.
- Il faut donc refuser de faire dépendre les droits fondamentaux des individus de la logique des profits et de l'économie de marché. La liberté d'entreprise n'est pas supérieure aux droits essentiels à une vie digne. Interdire les licenciements, c'est faire respecter ces droits fondamentaux et défendre l'égalité réelle contre la logique chaotique du capitalisme.

Pour commencer, dans les entreprises qui font des profits, les licenciements économiques doivent donc être interdits par la société. Une loi comportant les points suivants pourrait être votée.

- Octroi d'un droit de veto aux Comités d'Entreprises et aux Délégués du Personnel sur les licenciements économiques dans les entreprises réalisant des bénéfices.
- Création d'un fond de mutualisation financé par des cotisations sociales ou par un impôt sur les sociétés. Il pourrait ainsi faire face à différents cas de figure.
 - Financer les reconversions d'activités, avec maintien intégral des salaires.
 - Payer les salaires en cas de carence de l'employeur.

d) Augmenter les salaires de 300 E.

On l'a vu chaque année ce sont 150 milliards d'Euros (10% du PIB) qui partent dans les caisses du patronat. 300^E d'augmentation uniforme pour tous les salariés coûteraient entre 65 et 70 milliards d'Euros, soit la moitié de cette somme.

- Cette mesure d'augmentation du pouvoir d'achat relancerait la consommation et stimulerait l'activité économique. Les entreprises créeraient donc des emplois. Il

faudrait bien sûr veiller à ce que cette dynamique de croissance soit respectueuse de l'environnement.

- Cela renflouerait au passage la Caisse d'Assurance-Maladie et les Caisses de retraite par de nouvelles cotisations en augmentant leurs recettes.

III Comment obtenir ces mesures ?

Le basculement des 10 points de PIB en faveur du patronat et de la classe dominante a été le résultat de multiples pressions sociales et politiques du patronat, s'appuyant sur leur rapport de forces au sein des entreprises et sur la politique menée par les différents gouvernements ces 20 dernières années. A travers la multiplication des heures supplémentaires, souvent non-payées, des dérogations pléthoriques au code du travail, des contrats précaires, de l'interim, des blocages des salaires, des subventions et des privatisations, le patronat a fait la même chose que le mouvement ouvrier à travers ses nombreux combats pour imposer l'interdiction du travail des enfants, les libertés syndicales, la journée de huit heures, les conventions collectives, les congés payés, les augmentations de salaires, la sécurité sociale ou les retraites. Bref il a exercé une pression sociale pour conquérir des droits sans lesquels les députés qui faisaient de la justice sociale leur combat politique n'aurait pu faire voter ces conquêtes

Inverser la pression sociale.

Ne tournons donc pas autour du pot, sans mobilisations sociales d'envergure pour imposer un nouveau partage des richesses, ces mesures ne sauraient être mises en œuvre, même avec des députés les mieux intentionnés du monde.

Avec les organisations de chômeurs, les organisations syndicales, les collectifs et les partis politiques de gauche, dont celles du non qui ont une responsabilité particulière, il est nécessaire de construire, dans l'unité la plus large, une mobilisation d'ensemble sur des objectifs précis.

Dans ce cadre, la renégociation de la Convention Unedic qui verra son pont d'orgue au début du mois de décembre est une échéance centrale.

Construire une alternative politique d'ensemble

Le chômage et la précarité ne sont pas une fatalité des lois de l'économie mais le résultat de choix politiques délibérés visant à faire baisser par tous les moyens le coût du travail, en affectant exclusivement aux profits les gains de productivité. Cette politique est celle du libéralisme capitaliste.

Il serait donc illusoire de penser que l'on pourrait trouver des solutions durables et efficaces au chômage en l'absence de pas en avant concret vers une alternative politique au libéralisme ouvrant la voie à une nouvelle perspective d'émancipation pour le 21^e siècle. Y compris pour favoriser les conditions de mobilisations d'envergure qui s'affranchissent de la chape de plomb des cours de la bourse, le dégagement d'une nouvelle option politique en faveur des salariés et du plus grand nombre serait un puissant facteur d'encouragement, donnant des bouffées d'oxygène et ouvrant un nouvel horizon, au-delà de celui du capitalisme prétendument indépassable.

Mais après 20 années de politiques libérales menées par la droite et la gauche sociale-libérale, on ne peut se contenter de généralités lyriques. Le parti socialiste, ou tout au moins ses sommets, a amplement démontrée qu'il n'était pas candidat à une telle perspective. Pendant plusieurs années, alors que la gauche plurielle était au gouvernement en France, avec elle 12 gouvernements européens sur 15, étaient dirigées par des partis ou coalitions de

gauche, ou de centre-gauche. La social-démocratie en Europe avait donc toutes les commandes en main pour faire appliquer son programme et ses recettes. Et pourtant, pendant toutes ces années, le chômage et la précarité n'ont pas reculé, quand ils n'ont pas augmenté et la construction européenne libérale s'est accrue. Les traités européens, dont le pacte de stabilité, ont été appliqués à la lettre. Les licenciements se poursuivaient, mais l'Etat selon les mots de Lionel Jospin ne pouvait rien.

Ce n'est pas non plus un meilleur rapport de force face au parti socialiste dans un même gouvernement qui permettrait de faire appliquer les mesures esquissées. Parce que cela part de l'idée selon laquelle, dans ce nouveau cadre le parti socialiste retrouverait sa vocation originelle en faveur des salariés et de la majorité. Le passé récent l'a démontré, les sommets de ce parti sont durablement acquis au libéralisme. Selon lui, mis en oeuvre d'une manière plus intelligente que la droite, le libéralisme permettrait un développement social harmonieux et pourrait redistribuer ses fruits à toute la population. La réalité s'est chargée de démontrer le contraire.

Le 29 mai a permis de faire un pas en avant vers la définition d'une alternative, un petit pas insuffisant en lui-même, un pas qui n'en est qu'au refus, mais un pas quand même. Le clivage apparu entre les forces du oui « de gauche » et celle du non, de PRS à l'extrême gauche, principalement le PCF et la LCR, est une rupture féconde pour redonner corps à une perspective de transformation sociale au service du plus grand nombre. Le développement impressionnant des collectifs du non en est une preuve vivante. Vouloir gommer ce clivage, c'est revenir en arrière sur le 29 mai, sur les milliers d'argumentaires menées pendant la campagne démontant le caractère néfaste et dangereux pour la société du libéralisme capitaliste. C'est réintroduire par la fenêtre le libéralisme qu'on a chassé par la porte. Le non ouvre la voie à une politique qui ne s'arrête pas à la porte de La bourse, des conseils d'administration des grandes entreprises et de la BCE. Saisissons-nous de l'occasion maintenant. Comme disait un certain Marx, l'Histoire ne repasse pas les plats.